

No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

SÉANCE ORDINAIRE LUNDI 10 AOÛT 2020 À 20 H

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le lundi 10 août 2020 à 20 h, au lieu habituel des délibérations, sous la présidence de M. Alain Poirier, maire et à laquelle sont présents :

Présences:

Mme la conseillère Julie Rivard M. le conseiller Michel Landry

M. le conseiller Gaétan Normandeau Mme la conseillère Audrey Simard

Absence(s):

M. le conseiller Gregory Bussieres

Sont également présents :

Mme Anik Racicot, directrice générale

M. Alexandre Desjardins, greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 20 h 2.

20-08-187

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé.

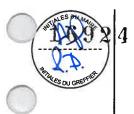
20-08-188

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2020

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre soit et est accepté tel que rédigé.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET À L'ESSAI PENDANT LE MOIS DE JUILLET 2020

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, durant certaines absences de notre personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et à l'essai, à savoir :

Pascal Frenette	
Préposé à la bibliothèque	(28 au 30)
Commis secrétaire-réceptionniste	(1er au 10) 31
Secrétaire greffe, incendie et OMU	
Numérisation	(13 au 17) (27 au 30)
Jenny Fortier	
Préposé à la bibliothèque	
Commis assertisies résentiennists	20.20
Commis secrétaire-réceptionniste	20 30
Secrétaire loisirs et culture	(21 au 24) (27 au 31)
Norbert Rioux Journalier et opérateur de machineries	(1 ^{er} au 31)
Patrick Lafleur Homme d'entretien centre communautaire pour	une période indéterminée
Paul-Yvan Bourgoin	
Opérateur concierge	(der au 34)
Operateur concierge	(1 [™] au 31)
Jasmin Baril	
Opérateur-concierge	(1er au 31)
- F	
Martine Pilon	
Opérateur-concierge	(1er au 31)
Operateur-concierge	(1" au 31)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

QUE le conseil entérine les gestes de la direction générale quant à l'embauche du personnel temporaire et à l'essai pour le mois mentionné en titre.

20-08-190

AUTORISATION D'EMBAUCHE DE M. NOBERT RIOUX À TITRE DE SALARIÉ TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon, par sa résolution 19-12-363, a autorisé l'embauche de M. Nobert Rioux à titre de salarié à l'essai à compter du 9 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE M. Rioux a complété sa période d'évaluation de 150 jours le 14 juillet 2020, conformément à la convention collective en vigueur ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

QUE le conseil autorise l'embauche de M. Norbert Rioux titre de salarié temporaire à compter de 15 juillet 2020.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

EMBAUCHE DE MME CATHERINE LAGACÉ À TITRE D'EMPLOYÉE À L'ESSAI AU POSTE DE DIRECTRICE DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA VILLE DE LEBEL-SUR-QUÉVILLON

CONSIDÉRANT QUE le poste de direction du Service de développement économique au sein de la Ville est vacant ;

CONSIDÉRANT la publication de l'offre d'emploi en octobre 2019 ;

CONSIDÉRANT Mme Catherine Lagacé a signifié son intérêt pour ce poste et que le comité de sélection a retenu sa candidature pour combler le poste de direction du Service de développement économique de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement:

D'EMBAUCHER Mme Catherine Lagacé à titre d'employée à l'essai au poste de directrice du Service de développement économique de la Ville de Lebel-sur-Quévillon rétroactivement à compter du 27 juillet 2020, à raison de 32.5 heures/ semaine selon les conditions salariales annuelles de 65 000 \$ avec les avantages sociaux tels que définis à la Politique du personnel non syndiqué de la Ville de Lebel-sur-Quévillon.

20-08-192

APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS DE JUILLET 2020 TOTALISANT 570 687,21 \$

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois de juillet 2020 ;

Bordereau des chèques

Chèques 21757 à 21762 inclusivement

Chèque(s) annulé(s) : aucun

Bordereau des dépôts directs

Dépôts directs 501813 à 501916 inclusivement

Dépôt(s) direct(s) annulé(s) : aucun

Bordereau des prélèvements

Prélèvements 5219 à 5271 inclusivement

Pour la somme de :...... 135 125,60 \$

Prélèvement(s) annulé(s) : aucun

Bordereau des salaires

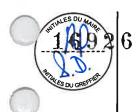
Salaires semaines 26 à 30 inclusivement

Pour la somme de :...... 187 256,25 \$

Grand total :..... 570 687,21 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

D'APPROUVER les débours pour le mois de juillet 2020 totalisant 570 687,21 \$.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU FONDS D'ADMINISTRATION ET DE L'ÉTAT DES INVESTISSEMENTS DU MOIS DE JUILLET 2020

CONSIDÉRANT QUE le trésorier a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'état des activités du fonds d'administration et celui des investissements en date du 31 juillet 2020.

20-08-194

NOMINATION D'UN AUDITEUR INDÉPENDANT POUR LA VÉRIFICATION DES LIVRES COMPTABLES DE L'EXERCICE FINANCIER 2020 AINSI QUE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2021

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un auditeur indépendant pour la vérification de l'exercice financier 2020 et de tous les autres rapports exigés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et autres organismes gouvernementaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a également lieu de nommer un auditeur indépendant pour la vérification du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par le comptable professionnel agréé, M. Daniel Tétreault, pour agir en qualité d'auditeur indépendant pour la vérification des opérations comptables de l'exercice financier 2020 et du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville au 31 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

DE MANDATER M. Daniel Tétreault, comptable professionnel agréé, pour effectuer l'audit des livres comptables et de tous les autres rapports exigés par le MAMH et autres organismes gouvernementaux pour l'exercice financier 2020 ainsi que pour la vérification du régime complémentaire de retraite pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 aux taux définis ci-dessous :

d'investissemer	nt et de prépar	fonctionnement, ration du rapport) ainsi que la	
		bal	9 295 \$
Service du trans	sport adapté		715 \$
		et de la cueillette	685 \$



20-08-195

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

Reddition dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) ou tout autre programme....... 1 900 \$ annuelle Déclaration de notre régime complémentaire de retraite à la Régie des rentes du Québec (avril 2020 - mars 2021)965 \$ Taux horaire pour le soutien et consultations 160 \$ **AUTORISATION DE TRANSMISSION DE LA PROGRAMMATION** FINALE DES TRAVAUX RELATIFS AU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ) ET APPROBATION DES DOCUMENTS CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 : CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH); EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Simard, appuyé conseiller par Gaétan Normandeau et résolu unanimement : QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle ; QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre de la TECQ 2014-2018;

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation approuvée des travaux par la présente résolution ;

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation des travaux comporte des coûts réalisés véridiques.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

OCTROI DU CONTRAT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC LSQ-2020-07 - ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES NEUF AVEC ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT COMPLET

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a répondu à notre appel d'offres public LSQ-2020-07 – Acquisition d'un camion 10 roues neuf 2020 ou 2021 avec équipement de déneigement complet, à savoir :

Centre du camion Mabo inc.

3100, boulevard Jean-Jacques-Cossette Val-d'Or (Québec) J9P 6Y6

Prix total taxes incluses

avec financement à 2,95 % sur 84 mois 457 704,57 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics d'opter pour l'option de financement sur 84 mois à 2,95 % d'intérêt;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de financement est faite conjointement par REXCAP et Crédit-Bail Banque Royale;

CONSIDÉRANT QUE les directives de la Banque Royale exigent deux signataires sur le contrat de crédit-bail ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat de l'appel d'offres public LSQ-2020-07 à Centre du camion Mabo inc. avec l'option de financement de 84 mois au taux de 2,95 % pour un total de 457 704,57 \$;

QUE la directrice générale Mme Anik Racicot et le directeur des travaux publics M. Jacques Trudel soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

20-08-197

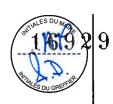
AUTORISATION DE PAIEMENT DE 17 500,36 \$ TAXES INCLUSES À NORASCON POUR LE PAVAGE DU CHEMIN DES ÉCOLIERS

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Norascon nous a fait parvenir la facture 49454 pour le pavage du chemin des Écoliers ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 17 500,36 \$ taxes incluses à Norascon pour le pavage du chemin des Écoliers.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

AUTORISATION DE PAIEMENT DE 18 200,54 \$ TAXES INCLUSES À EXCAVATION S. RIOUX POUR DIVERS TRAVAUX D'EXCAVATION POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'AQUEDUC, DE RÉPARATION D'ENTRÉES DE SERVICE ET LE DÉPLACEMENT D'UNE BORNE-FONTAINE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Excavation S. Rioux nous a fait parvenir la facture 330 pour divers travaux d'excavation pour l'entretien du réseau d'aqueduc, de réparation d'entrées de service et le déplacement d'une borne-fontaine;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 18 200,54 \$ taxes incluses à Excavation S. Rioux pour divers travaux d'excavation pour l'entretien du réseau d'aqueduc, de réparation d'entrées de service et le déplacement d'une borne-fontaine.

20-08-199

ACCEPTATION DE L'OFFRE D'ACHAT D'UN ESPACE VERT LOT C1-1264 - M. GUY BERNARD

CONSIDÉRANT QUE M. Guy Bernard, propriétaire du 337, rue des Boisés a présenté à la Ville une demande d'achat d'espace vert d'une grandeur approximative de 9,14 m de largeur par 38,10 m de longueur (lot C1-1264), situé à la droite de sa propriété du 337, rue des Boisés ;

CONSIDÉRANT QUE M. Bernard entretient déjà le terrain pendant la période estivale depuis plus de 17 ans ;

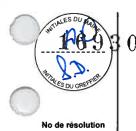
CONSIDÉRANT QUE lors du développement du secteur de la rue des Boisés, ce terrain avait été prévu pour une éventuelle ruelle traversant la rue des Boisés au Motel Oscar et que ce bâtiment étant démoli, elle n'a plus lieu d'être ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'approuver la vente ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement:

D'ACCEPTER la vente d'un espace vert d'une grandeur approximative de 9,14 m de largeur par 38,10 m de longueur (lot C1-1264), situé à la droite de la propriété du 337, rue des Boisés selon les conditions prévues à la Politique de vente de terrain de la Ville de Lebel-sur-Quévillon;

QUE les frais d'arpentage et de notaire soient payés par l'acquéreur;



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

QU'une clause d'interdiction de vendre l'espace vert séparément sans autorisation de la Ville soit inscrite au contrat notarié ;

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou son adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente.

20-08-200

AUTORISATION DE VENTE DE TERRAIN (PARTIE DU LOT C1-1506) À MME MARIE-ÈVE PETIT ET M. ÉRIC PAUL

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Ève Petit et M. Éric Paul ont fait part au Service de l'urbanisme de leur intérêt pour l'achat du lot C1-1505, situé au 112, rue des Sapins, attenant à leur propriété du 114, rue des Sapins;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de ce terrain leur permettrait de réaliser un projet d'agrandissement du bâtiment principal, la construction d'un garage privé ainsi que l'installation d'une piscine creusée;

CONSIDÉRANT QUE les lots de ce secteur de la rue des Sapins sont problématiques en raison du très grand dénivelé et de leur forme triangulaire réduisant ainsi la largeur de la façade et les rendants difficilement accessibles;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur de l'urbanisme de scinder le lot C1-1505 (102, des Sapins) pour agrandir le lot C1-1506 (110, des Sapins) pour y permettre la construction d'une seule résidence unifamiliale ou unifamiliale jumelée;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la demande de Mme Petit et M. Paul ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

D'AUTORISER la vente d'une bande de terrain provenant du lot C1-1505 de 10 m de largeur par 41,15 m de profondeur au prix établi selon les conditions prévues à la Politique de vente de terrain de la Ville c'est-à-dire, 15,04 \$ du m² à Mme Marie-Ève Petit et M. Éric Paul;

QUE les frais d'arpentage et de notaire soient payés par les acquéreurs ;

QU'une clause d'interdiction de vendre le terrain séparément sans autorisation de la Ville soit inscrite au contrat notarié ;

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou son adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

OCTROI DU CONTRAT DE L'APPEL D'OFFRES LSQ-2020-03 ACHAT D'UNE SURFACEUSE À GLACE ÉLECTRIQUE NEUVE

Annotatio

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a répondu à notre appel d'offres public LSQ-2020-03 – Achat d'une surfaceuse à glace électrique neuve, à savoir :

Robert Boileau inc.

1425, boulevard Pitfield Saint-Laurent (Québec) H4S 1G3

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur par intérim du Service loisirs et Culture, M. Maxime Gauthier-Dubuc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat de l'appel d'offres public LSQ-2020-03 pour l'achat d'une surfaceuse à glace électrique à Robert Boileau inc. pour la somme de 152 691,40 \$ taxes incluses.

20-08-202

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE LOCATION DE TERRAIN DE LA PLACE J.E. RIVEST

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens de la place J.E. Rivest ont signifié leur désir de louer le terrain adjacent à leur propriété afin d'agrandir leur espace de vie ;

CONSIDÉRANT QUE cette option permettrait la construction, l'installation de bâtiments/constructions complémentaires ainsi que l'aménagement d'espace vert ;

CONSIDÉRANT QU'il est du devoir de diligence de la Ville d'encadrer et d'améliorer le cadre de vie de ses résidents et qu'il y a lieu d'émettre une politique de location de terrain ;

CONSIDÉRANT QUE cette politique a pour optique de revitaliser le secteur de la place J.E. Rivest;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme est favorable à la mise en place de celle-ci ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'ADOPTER la politique de location de terrain de la place J.E. Rivest tel que décrit ci-bas et de l'intégrer au bail de location à intervenir entre les parties :

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

POLITIQUE DE LOCATION DE TERRAIN - PLACE J.E. RIVEST SECTION I

LOCATION DE TERRAIN POUR L'IMPLANTATION DE MAISONS UNIMODULAIRES

La **SECTION I** a pour but de définir la procédure de location des terrains non aménagés de la place J.E. Rivest pour l'implantation de maison unimodulaire.

1. PROCÉDURE DE LOCATION

1.1 FORMULAIRE DE DEMANDE

Quiconque désire louer un terrain de la place J.E. Rivest afin d'y implanter une maison unimodulaire, doit effectuer une demande auprès du Service de l'urbanisme. Des frais seront exigés pour l'ouverture du dossier selon le règlement de tarification des biens et services en vigueur.

1.2 **EXIGENCES**

- 1.2.1 Signer le bail de location du terrain ;
- 1.2.2 Obtenir le permis de construction auprès du Service de l'urbanisme au plus tard trente (30) jours suivant la signature du bail ;
- 1.2.3 Toute maison unimodulaire doit être neuve ou âgée de moins de dix (10) ans et être en bon état ;
- 1.2.4 Les dimensions minimales d'une maison unimodulaire sont : 14 pieds de largeur par 50 pieds de longueur (4.25 mètres x 15 mètres)
- 1.2.5 Documents exigés :
 - a) preuve de propriété ou promesse d'achat de la maison ;
 - b) des photos des bâtiments;
 - c) les plans complets de la construction ;
 - d) une description technique de la maison :
 - la marque et le modèle ;
 - l'année de construction ;
 - les revêtements extérieurs ;
 - l'estimation de la valeur de chaque bâtiment.
- 1.2.6 Toute construction complémentaire doit avoir le même revêtement extérieur ou de même apparence que la maison principale, les matériaux doivent être conforme au règlement de zonage n° 284.

2. DÉCLARATION

Le locataire s'engage à :

- 2.1 Implanter ou ériger une maison unimodulaire dans un délai <u>de soixante</u> (60) jours suivant l'acceptation du permis de construction ;
- 2.2 Respecter la présente politique de location des terrains de la place J.E. Rivest qui fera partie intégrante du bail de location du terrain ;
- 2.3 Respecter toutes les normes et les règlements d'urbanisme concernant la zone 21-H;
- 2.4 Dans le cas où le locataire est un entrepreneur, il devra prévoir exactement la même procédure et il pourra transférer le bail selon les conditions qui y sont prévues. De plus, il devra joindre une résolution de l'entreprise autorisant la signature des documents.

3. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

- 3.1 Le locataire doit payer la location du terrain au coût de trente-huit dollars par mois (38 \$/mois) ou quatre cent cinquante-six dollars par année (456 \$/année);
- 3.2 Le locataire doit payer les taxes foncières des bâtiments chaque année ;
- 3.3 Le locataire doit payer les compensations de taxes relatives aux services municipaux chaque année ;
- 3.4 Le locataire doit maintenir les bâtiments propres et en bon état, faire le déneigement, l'entretien du terrain et tondre le gazon à ses frais ;
- 3.5 Il est recommandé d'implanter tout bâtiment à plus de 1,5 m de la valve de service d'aqueduc située dans la ruelle.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

SECTION II

LOCATION DE TERRAIN NON AMÉNAGÉ ADJACENT AU TERRAIN PRINCIPAL POUR L'IMPLANTATION DE BÂTIMENTS/CONSTRUCTIONS COMPLÉMENTAIRES ET/OU AMÉNAGEMENT D'ESPACE VERT

La SECTION II a pour but de définir la procédure de location de terrain non aménagé adjacent au terrain principal du locateur de la place J.E. Rivest.

La location de ce type de terrain permet au locataire la construction, l'installation de bâtiments/constructions complémentaires ainsi que l'aménagement d'espace vert afin d'améliorer son cadre de vie.

PROCÉDURE DE LOCATION

4.1 **FORMULAIRE DE DEMANDE**

Quiconque désire louer un terrain non aménagé adjacent à sa propriété de la place J.E. Rivest, doit effectuer une demande auprès du Service de l'urbanisme. Des frais seront exigés pour l'ouverture du dossier selon le règlement de tarification des biens et services en vigueur.

AUTRES EXIGENCES ET INFORMATIONS 5.

- 5.1 Signer un bail de location du terrain ;
- La location de ce type de terrain est permise seulement si le terrain 5.2 convoité est adjacent à l'entrée principale de la maison unimodulaire
- Le locataire ne doit accuser aucun retard de paiement (taxes et 5.3 locations) et respecter les conditions de son bail initial (entretien,



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

7.6 Il est recommandé d'implanter tout bâtiment à plus de 1,5 m de la valve de service d'aqueduc située dans la ruelle.

7.7 Le locataire reconnaît que la Ville peut mettre fin au présent bail en donnant un préavis de 30 jours sans que la Ville ait à justifier la raison.

20-08-203

MANDAT À LA FIRME CAÏN LAMARRE S.E.N.C.R.L. AUX FINS DE REPRÉSENTATION DE LA VILLE AUPRÈS DE LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION DANS LE DOSSIER NO 1021302-J

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon fait face à une problématique de représentativité devant la Commission d'accès à l'information :

CONSIDÉRANT QUE la Ville est un organisme public et qu'elle est perçue comme une personne morale au sens de loi ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi sur le Barreau, la Ville se doit d'être représentée dans la cause du dossier N°1021302-J;

CONSIDÉRANT QUE la Ville mandate actuellement la firme Caïn Lamarre S.E.N.C.R.L. dans ses dossiers en matière de services professionnels du contentieux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

DE MANDATER la firme Caïn Lamarre S.E.N.C.R.L. afin de représenter la Ville de Lebel-sur-Quévillon devant la Commission d'accès à l'information pour l'audience au dossier N° 1021302-J.

20-08-204

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TOURISME BAIE-JAMES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon est membre de Tourisme Baie-James ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville juge important le développement touristique, tant sur le plan régional que local, et d'y participer activement :

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de mandater un membre du conseil municipal pour la représenter au sein du conseil d'administration de Tourisme Baie-James ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

DE DÉSIGNER M. le conseiller Michel Landry comme représentant de la Ville et de déposer sa candidature pour siéger au conseil d'administration de Tourisme Baie James.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE CYBER-RISQUES - 2 625 \$ PLUS TAXES

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la Ville de Lebel-sur-Quévillon s'est jointe à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période 2019-2024 par la résolution 19-02-054 de la séance du 12 février 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

DE RENOUVELER la police d'assurance cyber-risques pour l'année 2020-2021 pour la somme de 2 625 \$ plus les taxes.

20-08-206

AUTORISATION DE **PAIEMENT DES FRAIS** DE DÉMÉNAGEMENT DE LAGACE, **MME** CATHERINE DIRECTRICE DU **SERVICE** DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA VILLE DE LEBEL-SUR-QUÉVILLON **2 184,53 \$ TAXES INCLUSES**

CONSIDÉRANT la nomination de Mme Catherine Lagacé au poste de directrice du Service de développement économique ;

CONSIDÉRANT la politique des employés non syndiqués de la Ville de Lebel-sur-Quévillon ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement des frais de déménagement de Mme Catherine Lagacé, directrice du Service de développement économique de la Ville – 2 184,53 \$ taxes incluses.

20-08-207

APPUI DU CONSEIL AU PROJET « LA GRANDE ALLIANCE »

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a participé à une présentation du projet La Grande Alliance ;

CONSIDÉRANT QUE La Grande Alliance est une entente de collaboration et de consolidation des liens socio-économiques entre la Nation Crie et le gouvernement du Québec pour connecter, développer et protéger le territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la mission de La Grande Alliance est de réaliser une entente pour planifier et exécuter un programme d'infrastructures sur 30 ans, qui vise à faciliter le transport des personnes et des biens, et à augmenter la valeur des ressources naturelles en diminuant le coût de transport;

CONSIDÉRANT QUE Lebel-sur-Quévillon est visée par le projet « La Grande Alliance » :



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement:

D'APPUYER le projet « La Grande Alliance » qui agira comme plaque tournante organisant et supervisant le développement d'infrastructures, dans l'intérêt commun des communautés, des Premières nations, et des entreprises publiques et privées cherchant à établir, consolider ou harmoniser leur présence sur le territoire.

INSCRIPTION DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de correspondance du mois de juillet 2020.

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport mensuel de la directrice générale pour les activités et rencontres tenues au cours du mois de juillet 2020.

INSCRIPTION DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 29 JANVIER 2020 - CCU

Mme Audrey Gauthier-Dubuc, responsable de l'urbanisme soumet aux membres du conseil le procès-verbal du Comité consultatif du mois de janvier 2020.

INSCRIPTION RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL

Le maire, M. Alain Poirier, invite les membres du conseil à présenter un résumé de leurs activités du mois de juillet 2020.

INSCRIPTION PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Conformément à la Loi, le conseil de ville tient une période de questions. Deux citoyens sont présents dans la salle. Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- ✓ Projet de location de terrain
- ✓ Avancement du dossier de l'aéroport municipal
- ✓ Stationnement aéroport municipal
- ✓ Mines
- ✓ Osisko, Wind Fall, avancement, prochaine rencontre

Le maire, les conseillers et les officiers municipaux fournissent les réponses.



20-08-208

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

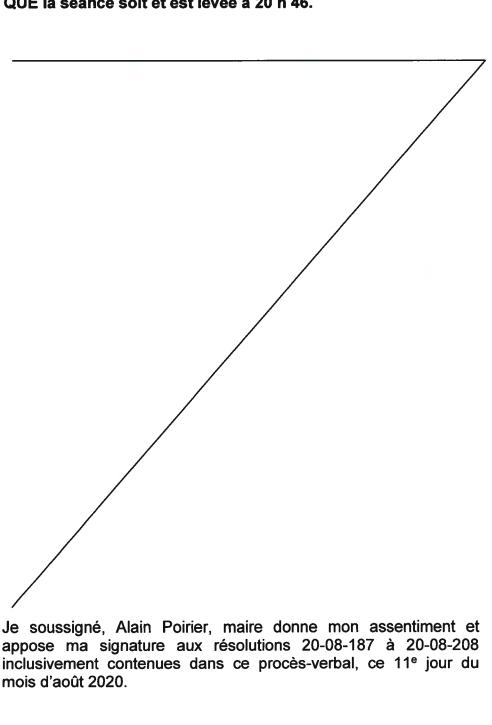
RÉSOL	UTION	
LEVÉE	DE LA	SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 46.



inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 11e jour du mois d'août 2020.

Alain Poirier, maire

Alexandre Desjardins, greffier